

VOS OBJECTIFS DE RÉHABILITATION

# AGRANDIR POUR METTRE AUX NORMES LES SURFACES HABITABLES

Dans le cadre d'une réhabilitation, il peut être nécessaire de remettre aux normes les surfaces habitables de programmes anciens (comme l'hôtellerie, les chambres étudiantes...) sans toutefois modifier l'organisation générale du bâtiment.

## LES ATOUTS DU BOIS

Le faible poids du bois associé à d'excellentes propriétés mécaniques permettent d'envisager des agrandissements de logements en déportant les façades sur l'extérieur.



Les cellules d'agrandissement sont préfabriquées et amenées sur le chantier

Le levage superpose les cellules sur des fondations dédiées

L'aspect final ne permet pas de deviner l'extension



Le bois reste apparent dans l'extension

## L'EXEMPLE

Le **CROUS de Nancy-Metz** gère plus de 7 000 logements sur le territoire lorrain. Les normes ont évolué et la résidence universitaire de Boudonville à Nancy construite en 1966 possède des chambres qui ne sont plus adaptées en termes de confort et de sécurité. Depuis leur construction, les bâtiments n'avaient fait l'objet que de faibles travaux de rénovation.

Le maître d'ouvrage souhaitait conserver la capacité d'accueil de la résidence tout en agrandissant les logements de 9 à 13 m<sup>2</sup>, créer des chambres adaptées aux PMR et de nouveaux espaces de vie collective.

## TÉMOIGNAGE

SYLVIA GRIÑO - AGENCE BARTHÉLÉMY GRIÑO ARCHITECTES

“ Les opérations de réhabilitation font trop souvent table rase de l'architecture de cette époque ; nous avons ici privilégié la restructuration de la résidence, préservant ainsi la politique volontariste de l'État en matière de production de logements. La juxtaposition de la structure en bois à la structure béton existante est laissée visible et apparente dans les chambres, témoignant de la nature fondamentalement hybride de ce nouvel ensemble architectural. Le projet procède par simple addition d'éléments à partir du corps central originel de la résidence : des logettes viennent prolonger l'espace des chambres de près d'1,5 m. ”

Soutenu par :



Opérateur :

